



## PROJET EDUCATIF LOCAL 2021-2024

### EDITO

*Madame, Monsieur, chers parents.*

*Par nature, les domaines du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire, souvent appelés enfance-jeunesse, sont des compétences majeures et prioritaires pour une commune.*

*C'est donc tout naturellement que l'accueil et l'accompagnement de l'enfant au jeune adulte est une priorité pour la Municipalité. Agir pour la jeunesse, c'est agir pour l'avenir et c'est avec enthousiasme que les élus ont décidé d'élaborer un projet éducatif local (PEL) pour la ville de Commequiers.*

*Ce document traduit donc toute l'attention et l'importance que nous portons à l'accompagnement éducatif. Nous souhaitons que ce PEL permette d'agir envers l'enfance et la jeunesse dans un cadre structurant et bienveillant pour les années à venir.*

*A partir de Septembre 2021, il nous amènera à fixer des objectifs et envisager des perspectives propices à l'épanouissement des futurs citoyens. L'action éducative étant par essence participative, je tiens à remercier par avance toutes les structures municipales ainsi que tous les acteurs éducatifs qui vont œuvrer ensemble à cette belle aventure de coéducation sur notre territoire.*

*Philippe MOREAU, Maire de Commequiers*

### SOMMAIRE

- 1- Présentation de la commune**
- 2- Qu'est-ce que le PEL ?**
- 3- Qui est à l'initiative du PEL ?**
- 4- Quel est le public visé ?**
- 5- Quelles missions pour le PEL ?**
- 6- Quels enjeux ?**
- 7- Cinq principes éducatifs**
- 8- Des objectifs généraux**
- 9- Présentation du pôle enfance jeunesse**
- 10- Composition et rôle du comité de pilotage**
- 11- Evaluation du PEL**

## 1- Présentation de la commune

La Commune de Commequiers compte 3 553 habitants.

Elle dispose de deux écoles primaires : l'une publique Robert DOISNEAU et l'autre privée Saint Pierre.

Chaque école possède une association de parents d'élèves : l'APE pour l'école publique et l'APEL pour l'école privée.

L'accueil de loisirs « 1-2-3 soleil » accueille les enfants d'âge primaire des deux écoles pour les activités périscolaires et celles extrascolaires tandis que Viv'ados propose des activités aux jeunes de 10 à 17 ans.

L'association de la Jeunesse Commequiéroise (AJC) propose aussi des activités à destination des 15-25 ans.

Sans compter les plus de 40 associations dont celles sportives et culturelles.

## 2- Qu'est-ce que le PEL

Un Projet éducatif local (PEL) est un outil créé à l'origine par le Ministère de la Jeunesse et des Sports visant à fédérer les acteurs d'un territoire autour d'une même ambition pour l'éducation.

Il fait référence à la circulaire interministérielle n°98-144 du 09 juillet 1998 (Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Culture et Ville), dans laquelle on peut lire en introduction : « La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux. L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport. Face à ce véritable enjeu de société, l'État a la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (éducation nationale, culture, jeunesse et sports, ville), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale (CAF, FAS) et naturellement les familles. Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un projet éducatif qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques ».

L'affirmation de ce support a progressivement conduit à la définition de politique publique de l'éducation réunissant les acteurs municipaux (ou intercommunaux), le monde associatif, les familles. La démarche permet de définir un sens et une finalité aux actions mises en place sur un même territoire. Elle permet également d'organiser la relation entre les acteurs en misant leur complémentarité. Enfin, on peut dire du PEL qu'il s'agit d'une conception très large et ouverte de l'éducation qui implique tous les acteurs ayant une responsabilité de près ou de loin dans cette éducation.

### **3- Qui est à l'initiative du PEL ?**

Comme ceci a été identifié précédemment, un PEL est une politique éducative locale au service d'un territoire. Son aspect très local fait qu'il n'y a donc pas de PEL type.

Son élaboration est l'initiative de la collectivité visant à mobiliser les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation afin de construire une dynamique commune en direction des enfants et des jeunes.

### **4- Quel est le public visé ?**

Un PEL définit les grands axes de progrès pour l'éducation sur un territoire. On peut donc dire que le PEL couvre un champ éducatif assez large, allant de l'enfance aux jeunes adultes (de 3 à 20 ans).

### **5- Quelles missions pour le PEL ?**

De manière générale, un PEL doit assurer la mise en œuvre d'une démarche éducative en direction des enfants et des jeunes. Il doit aussi promouvoir une recherche de cohérence d'intervention, de continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Un PEL est un outil de conduite d'une démarche territoriale de projet qui implique et responsabilise dans un même mouvement les acteurs éducatifs d'une ville. Il doit ainsi initier la mobilisation de ces acteurs qui partagent une réflexion éducative pour contribuer à la définition et à l'ajustement des choix municipaux. Il fixe les principes de la politique éducative de la commune. Il sert de référence aux contrats formels et informels passés entre la commune et les différents partenaires (CAF, Communauté des communes) pour la mise en place d'actions éducatives.

Enfin, il permet aussi de proposer une lecture globale de la politique conduite par la ville en direction de l'enfance, de la jeunesse et donc, par extension, de la famille.

### **6- Quels enjeux ?**

Les élus de la ville de Commequiers ont fait le choix d'élaborer un PEL.

Ainsi une méthodologie de concertation a été adoptée, afin d'optimiser les débats et les productions. Plusieurs temps de travail axés sur l'échange et la réflexion ont donc permis de définir des orientations éducatives.

Si le PEL s'adresse aux acteurs éducatifs du territoire, il n'en demeure pas moins un outil dédié à l'éducation, qui se préoccupe de l'adulte en devenir. Le PEL s'attachera donc à placer l'enfant et le jeune au cœur de la communauté éducative. Ils doivent constituer le point de départ de la réflexion et non sa finalité.

Le PEL doit pouvoir donner du sens et dynamiser l'action éducative sur le territoire. A cet effet, il se doit d'être un repère qui va guider, orienter les actions éducatives. Pour autant, il doit aussi être dynamique, participatif et évolutif.

Enfin, une fois ces différents enjeux assimilés, le PEL devrait assez naturellement, permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs. Cette dynamique devrait permettre d'établir des liens contractuels autour d'enjeux et de projets partagés.

## 7- CINQ PRINCIPES EDUCATIFS

Les différents travaux (enquête jeunesse, réunions copil jeunesse) ont rendu possible l'émergence, la définition puis la validation des orientations éducatives du PEL.

En définitive c'est une ambition politique basée sur cinq principes éducatifs qui a été adoptée.

<b>L'AUTONOMIE AU SEIN DES ACCUEILS</b>	<b>L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</b>	<b>LA SOCIALISATION ET LA NOTION DE VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>LA CITOYENNETE ET L'ECOCITOYENNETE</b>	<b>LA CO- EDUCATION</b>
---	--	--	---	-----------------------------

Ces derniers sont les cinq piliers du projet éducatif local. Ils sont à appréhender comme un cadre général, mais ont une double utilité.

Tout d'abord, elles permettent de poser des limites aux champs des actions envisagées, donnant ainsi à tous les acteurs un référentiel commun.

En effet, le champ éducatif est très vaste et afin de proposer une démarche cohérente et de qualité, il faut avant tout délimiter les contours, choisir des priorités d'action.

Grâce à ces cinq ambitions chaque acteur éducatif sera en capacité de savoir si son projet ou son action est en phase avec le projet éducatif local.

Dans une autre mesure, il faut se saisir de ces ambitions comme d'une ressource.

Dans cette optique elles ne se posent plus comme un périmètre mais bien comme un outil capable de favoriser, de stimuler l'émergence de projets ou d'actions.

## 8- DES OBJECTIFS GENERAUX

Les ambitions précédemment évoquées ont, quant à elles, permis d'initier une autre réflexion. Celle-ci a eu pour but de définir des objectifs afin d'affiner, et mieux délimiter l'action éducative. Dans cette logique à chaque ambition vont donc correspondre des objectifs généraux

---

### FAVORISER L'AUTONOMIE AU SEIN DES ACCUEILS

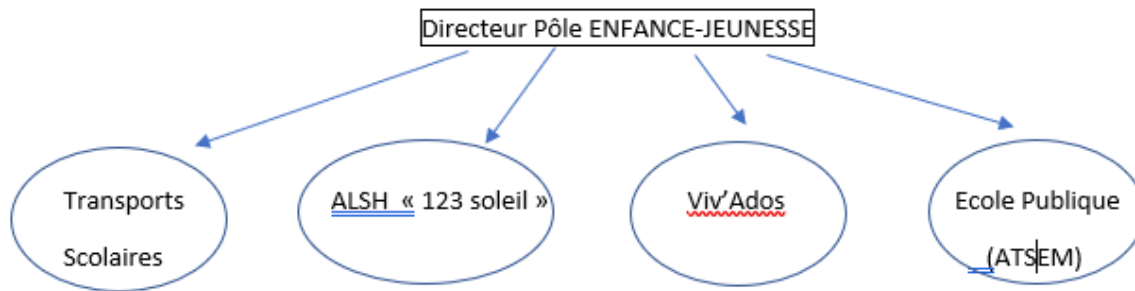
- *Impliquer les jeunes dans leurs projets*
  - *Responsabiliser les jeunes*
  - *Développer la confiance en soi*
-

<b>PERMETTRE L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Porter une attention particulière aux notions de plaisir, détente et loisirs</i></li> <li>• <i>Diversifier l'offre de loisirs</i></li> <li>• <i>Vivre des pratiques culturelles et sportives plurielles</i></li> <li>• <i>Volonté d'organiser des séjours de vacances</i></li> <li>• <i>Reconnaître que la diversité de l'autre est une richesse</i></li> </ul>
<b>DEVELOPPER LA SOCIALISATION ET LA NOTION DE VIVRE ENSEMBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Permettre l'accueil de tous dans des structures adaptées</i></li> <li>• <i>Veiller au bien être et à l'épanouissement à tout âge</i></li> <li>• <i>Valoriser les jeunes dans leurs actions</i></li> <li>• <i>Permettre l'entraide, le partage, la tolérance et le respect entre générations</i></li> </ul>
<b>ENCOURAGER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE ET DE L'ECOCITOYENNETE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Considérer l'enfant comme un individu à part entière de notre territoire</i></li> <li>• <i>Permettre la construction collective et individuelle (s'informer, se confronter, décider collectivement)</i></li> <li>• <i>Développer la capacité de raisonnement et l'expression objective du sens critique du jeune</i></li> <li>• <i>Sensibiliser à la préservation de l'environnement à tout âge</i></li> <li>• <i>Impulser une relation harmonieuse et respectueuse entre les jeunes et la nature</i></li> </ul>
<b>RENFORCER LA CO-EDUCATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Créer des espaces de rencontres et d'échanges entre les adultes qui participent à l'éducation des enfants</i></li> <li>• <i>Garantir une place effective aux parents dans l'action éducative</i></li> <li>• <i>Prévenir les comportements à risques</i></li> </ul>

En définitive, chacun de ces objectifs pourra être lui-même décliné directement en actions éducatives. C'est donc principalement à ce niveau que le regard critique des différents acteurs va venir enrichir le projet éducatif local.

Tout d'abord, les services du pôle enfance jeunesse vont mettre en œuvre et analyser certaines démarches durant le PEL. Leur expérience permettra de nourrir la réflexion et d'affecter à chaque objectif une liste d'actions plus spécifiques.

## 9- PRESENTATION DU POLE ENFANCE JEUNESSE



## 10- ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE JEUNESSE

Pour améliorer le suivi d'un projet et valider des choix stratégiques, il se constitue une équipe transversale au projet : le **comité de pilotage**.

Ce groupe de travail chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet est une structure décisionnelle, et un relais de la volonté politique.

Pour ce projet éducatif local, le comité de pilotage rassemble : Le Maire, les membres de la commission enfance/jeunesse, la directrice générale des services ainsi que des agents éducatifs communaux.

La Municipalité collaborera en permanence avec les partenaires extérieurs de l'Etat (CAF, DDSC).

## 11-EVALUATION PEL

Pour les accueils périscolaires tout comme pour les activités jeunesse, les informations quantitatives récoltées par le biais d'états de présence mensuels permettent de mettre en évidence le ratio entre le nombre de places disponibles et le nombre d'enfants ou jeunes présents, le taux de participation et la diversité des activités proposées.

Un bilan hebdomadaire dans l'accueil de loisirs permettra d'évaluer plus précisément l'adéquation entre l'offre et les besoins des enfants, des jeunes et des familles. L'évolution des projets d'animation en fonction des spécificités de chaque tranche d'âge sera un critère d'évaluation supplémentaire.

La consultation régulière de l'ensemble des acteurs éducatifs et des partenaires doit permettre de mesurer les écarts entre les objectifs généraux arrêtés par les Elus et les résultats atteints. Cela permettra aussi de proposer des évolutions appropriées tout en assurant une cohérence de dispositif sur l'ensemble de la commune.